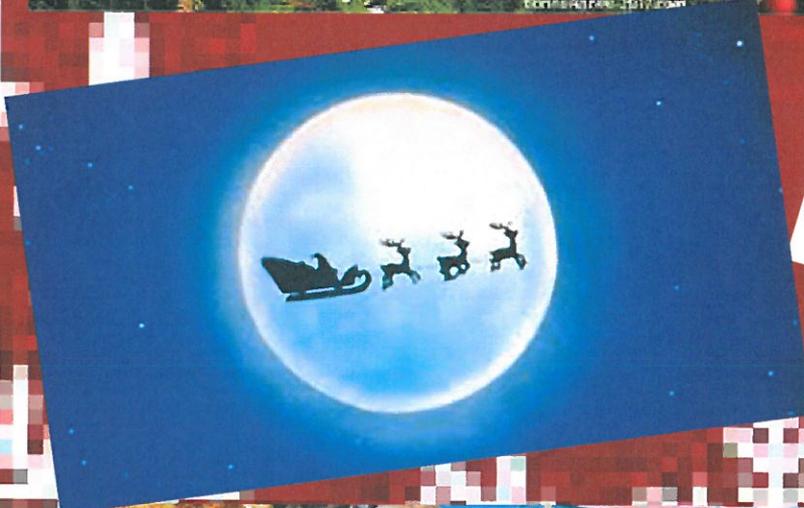


AUBIGNOSC



BULLETIN
MUNICIPAL
ANNEE 2016



LE MOT DU MAIRE



DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs, Chères, chers administré(e)s,

Le temps des fêtes de fin d'année est revenu (déjà !) et avec lui, malgré une situation difficile tant sur le plan national qu'international, une certaine douceur de vivre.

En matière de terrorisme, en 2015 avec les tueries de janvier et novembre, nous pensions avoir touché le fond. C'était, hélas, sans compter sur la barbarie sans limite de ceux qui ont fait allégeance au monstre planétaire ETAT ISLAMIQUE et qui s'est traduite par l'horreur du massacre perpétré à Nice, le 14 juillet dernier ainsi que le lâche assassinat dont fût victime le prêtre de Saint-Etienne-du-Rouvray à 82 ans.

Comment en 2016, des hommes censés être doués de raison, peuvent-ils commettre de telles atrocités au nom d'une religion ?

Jusqu'où l'endoctrinement et le fanatisme peuvent-ils emmener l'être humain et qu'avons-nous fait ou laissé faire pour en arriver à une telle situation ?

Une lueur d'espoir toutefois se fait jour. Sur le terrain, les armées coalisées semblent sur le point de terrasser la bête immonde. Mais une fois qu'elle sera vaincue, il faudra rester vigilant car les fanatiques qui la composent n'auront pas tous disparu comme par enchantement. Il va falloir continuer à vivre encore longtemps avec cette menace.

BULLETTIN N°73

AUBIGNOSC

Projetons-nous maintenant dans le futur proche.

Au cours du premier semestre de l'année prochaine, nous allons élire notre futur et nous le savons maintenant, nouveau Président de la République ainsi que nos députés.

Quelque soit le résultat de ces élections, je souhaite, j'espère, que ceux qui auront alors la lourde charge de présider aux destinées de notre pays, prennent enfin conscience du gouffre , que, par leurs décisions, leurs gouvernances successives et alternées, ils ne cessent de creuser, entre eux les élites et le peuple qu'ils prétendent (au sens propre du terme) représenter.

Nous sommes, là aussi, en ETAT D'URGENCE...

Mais pour l'instant, laissons s'achever 2016, dans la douceur retrouvée du temps de Noël et permettez-moi à cette occasion de vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, de très chaleureuses fêtes de fin d'année en attendant de nous retrouver lors de la cérémonie des vœux , à la salle des fêtes, le vendredi 06 janvier 2017 .



LA COMPTABILITE COMMUNALE

BUDGETS 2016

	PREVISIONS	REALISATIONS (à ce jour)
BUDGET PRINCIPAL :		
Section de fonctionnement : (1)		
DEPENSES	423 071.61 €	461 110.40 €
RECETTES	423 071.61 €	536 754.78 €
<i>1- La différence entre prévision et réalisation est due aux écritures de cessions qui sont réalisées sans prévision</i>		
Excédent estimé = 70 000 €		
Section d'investissement :		
DEPENSES	358 948.09 €	25 520.49 €
RECETTES	358 948.09 €	182 245.17 €
Excédent estimé = 156 000 €		
BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT »		
Section de fonctionnement :		
DEPENSES	83 121.76 €	71 117.48 €
RECETTES	83 121.76 €	65 630.85 € (2)
<i>2)- reste à percevoir les surtaxes de fin 2016.</i>		
Section d'investissement :		
DEPENSES	245 492.72 €	47 620.45 €
RECETTES	245 492.72 €	245 531.87 €

ETAT DE LA DETTE 2016

Pour mémoire : Pas d'emprunt sur le budget général

Annuité sur le budget annexe « EAU & ASSAINISSEMENT » : 24 376.50 €

L'endettement est de **42.77 € par habitant**

FISCALITE 2016

Le conseil municipal a délibéré à la majorité et décidé d'augmenter les taxes sur les ménages en 2016 ainsi qu'il suit :

TAXES	Pour info. :		Taux plafonds communaux Pour 2016	AUBIGNOSC	
	Taux communaux au niveau départemental	national		2015	2016
HABITATION	18.39 %	24.19 %	60.48 %	1.43 %	1.50 %
FONCIER BATI	27.61 %	20.52 %	69.03 %	17.47 %	18.34 %
FONCIER NON BATI	64.74 %	49.15 %	161.85 %	52.79 %	55.37 %



PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous informions de l'avancée de la procédure. L'enquête publique a eu lieu du 04 janvier 2016 au 05 février 2016. A l'issue, le dossier a été approuvé une première fois, le 15 mars 2016; la préfecture ayant fait des observations, le dossier a été complété et approuvé une deuxième fois le 16 juin 2016.

Il a été déclaré exécutoire le 22 JUILLET 2016 et **opposable le 22 AOUT 2016.**

L'intégralité du dossier peut être consulté sur le site Web de la commune (règlements, zonage, servitudes d'utilité publiques etc.)

ZONE D'ACTIVITES

Désormais, les terrains destinés à accueillir la zone d'activités sont classés en « 1AUz » au Plan Local d'Urbanisme c'est-à-dire prêts à être aménagés.

Rappelons que la zone est prévue pour recevoir principalement de l'artisanat, des services et de l'hôtellerie. Il ne s'agit absolument pas d'une zone commerciale; une telle zone existant déjà sur la commune voisine et amie, de PEIPIN.

COUPES DE BOIS

Après de nombreuses démarches, un exploitant a accepté de couper la coupe de bois de la montagne de Lure particulièrement dangereuse.

L'exploitant coupe et livre à domicile pour un coût de 44 € par stère, avec un minimum de livraison de 5 stères et un versement à la commune de 4 € par stère livré.

Si des personnes sont encore intéressées, merci de se faire connaître rapidement auprès du secrétariat.

ELECTIONS



Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au **31 décembre 2016.** Il y aura une **permanence de 10 h à 12 h le samedi 31** décembre assurée par Monsieur le Maire . Se présenter personnellement et se munir d'une carte d'identité en cours de validité (c'est-à-dire établie à compter du **1er janvier 2004**) ou d'un passeport, ainsi que d'une attestation de domicile (facture, bail etc). Les listes électorales seront clôturées le 28 février 2017. Les cartes d'électeur seront envoyées dans le courant du mois de **mars 2017.**



Les élections présidentielles auront lieu :
Dimanche 23 avril 2017 et dimanche 07 mai 2017.

Les élections législatives auront lieu :
Dimanche 11 juin 2017 et dimanche 18 juin 2017.





CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

LE FOREST



Les citoyens étaient invités à la cérémonie qui se déroulait à 11h au monument aux morts du hameau du Forest puis à 11h30 au village.

Le discours officiel a été lu par Frédéric ROBERT, 1er adjoint



LE VILLAGE



L'Appel des morts, dit par Nicole TURCAN, 2ème adjointe.

Après une minute de silence, des gerbes de fleurs ont été déposées par les conseillers aux 2 monuments ainsi qu'à la stèle des morts en Indochine.

Le Maire a lu un discours empreint d'émotion et la Marseillaise a clôturé la cérémonie.



**Notre
Porte-drapeau
Jean VERNET**





TRAVAUX



Les agents ont réalisé les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La première tranche de travaux concerne la mairie avec la mise en place de dalles au sols pour les personnes malvoyantes , de panneaux rétroréfléchissants sur les vitres et de barrières pour une mise en sécurité des personnes.



ELAGAGE DES ARBRES
(ici au cimetière du village)



FLEURISSEMENT DU VILLAGE
« éphémère »

Tous les bacs à fleurs ainsi que les gros pots blancs ont été volés de même que les chrysanthèmes mis au cimetière pour la Toussaint..... Sans commentaire !!

Mise en place de panneaux de signalisation et marquage au sol



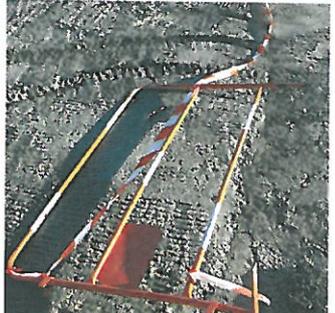
DES « STOP »



Des « CEDEZ-LE-PASSAGE »



Le gué entre Aubignosc et Peipin a été réparé suite aux dégradations provoquées par les fortes pluies :



Mais... aussitôt fini aussitôt vandalisé !!

ANIMATIONS CULTURELLES

Commission culture et loisirs :

Depuis deux ans, la commission vous propose, à raison de trois à quatre manifestations par an, des soirées récréatives.

Depuis la mise en place de ce programme, nous avons ainsi accueilli à la salle des fêtes du théâtre, de la chanson de variétés, un groupe vocal, des musiciens.

Si les premières représentations ont mobilisé un public nombreux et plus particulièrement, celle consacrée à Jean FERRAT avec le groupe « Croque notes », force est de constater qu'au fil du temps, les résultats ne sont pas à la hauteur de ceux espérés.

Le plus déconcertant étant que le public qui assiste à ces soirées est constitué à 80 % de spectateurs non résidant sur la commune.

Face à cette situation, le conseil municipal et la commission Culture et Loisirs s'interrogent sur les suites à donner à cette démarche.

En effet, le but de celle-ci, outre de proposer des spectacles de qualité, réalisés par des artistes dont certes la notoriété médiatique n'est pas avérée mais dont le talent, nous l'avons constaté à chaque fois, est bien présent, était également de recréer du lien social. Et ce, en rassemblant la population, ou du moins une partie de celle-ci, à l'occasion d'un évènement festif qui se termine généralement autour d'un verre et d'une discussion à bâtons rompus, sur tout, sur rien, sur nos vies. Et cela fait du bien de se parler un peu, de se rencontrer.

Mais voilà... vous n'êtes pas au rendez-vous !!

Un prochain spectacle est programmé pour le **21 janvier 2017**. Il s'agit d'une pièce de théâtre, jouée par neuf comédiens «Les liaisons dangereuses » d'après le roman de Choderlos de Laclos.

Nous espérons que nous serons très nombreux à y assister. Dans le cas contraire, il faudra s'interroger sur l'avenir de ces manifestations.

Spectacle du 9 avril 2016 Théâtre



Spectacle MUSICAL
du 19 novembre

Spectacle MUSICAL du 21 MAI 2016





Groupe vocal « Arpège » le 1er avril 2016



PROCHAIN SPECTACLE : le 21 janvier 2017 « LES LIAISONS DANGEREUSES »

20 h30
Salle
des
fêtes



Photographies Hélène WEBER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sortie Mercredi 1er juin au Château de Sauvan

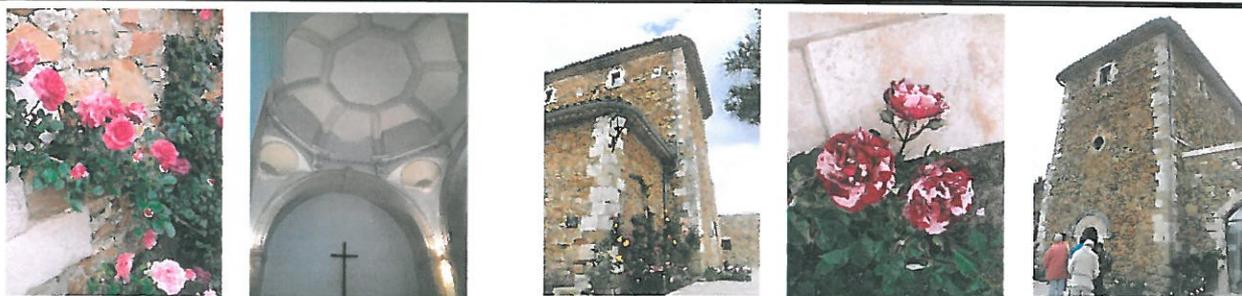
Situé au cœur de la Provence et bien camouflé dans un environnement arboré, se dresse le Château de Sauvan, surnommé le Petit Trianon Provençal, un des fleurons du patrimoine architectural de la région Provence Alpes Côte d'Azur.



Et visite de l'Abbaye de Valsaintes



La visite du jardin de l'abbaye de Valsaintes est une invitation à l'émerveillement, la flânerie, la détente et la sérénité, allée au plaisir de la découverte d'un espace naturel exceptionnel.



REPAS DE NOEL



Photos Hélène Weber, Nicole Turcan

LA VIE DES ASSOCIATIONS

PARLAREN LIS AUP



Merci à la mairie pour le soutien qu'elle nous apporte dans le déroulement de nos manifestations et de notre vie associative.

Nous avons une association qui se porte bien. En effet cette année nous avons un couple de jeunes gens qui nous a rejoints et cela nous met du baume au cœur. Le provençal intéresse encore la nouvelle génération, donc les traditions provençales ne sont pas encore perdues.

Dans la continuité de cette transmission, nous avons fait l'an dernier, une causerie sur "les 13 desserts et les chants de Noël", cette année le 04 décembre nous avons présenté une causerie projection sur "Santon qui es-tu ?".

Nous avons eu du succès et je tiens à remercier tous les participants qui se sont déplacés. Beau moment de partages et d'échanges.

Nous espérons vous retrouver le **11 février 2017** dans un registre différent puisque nous invitons "**les violons du Rigodon**" ...musique à écouter et à danser.

Vous pouvez toujours nous rejoindre tous les mardis de 17 h 30 à 19 h au Forest d'Aubignosc, parking à proximité.

Renseignements au : 09 66 40 99 51 et mail : noella.gorde@orange.fr

A tous **bon bout d'an.**

Taiji Quan

Aurélie CHARTIER, professeur diplômé, nous fait découvrir l'art du Taiji Quan lors de séances hebdomadaires. Issu de la Chine antique, le Taiji Quan est un enchaînement de mouvements qui nous enseigne l'harmonie dans la lenteur et la fluidité des gestes. Il s'accomplit dans la détente et la concentration pour apporter une sensation de bien-être et de relaxation dans le corps et le mental. Chacun peut vivre cette pratique à différents niveaux : gymnastique douce, relaxation en mouvements ou art martial (interne). Nous apprendrons le style WU (HAO) qui procure rapidement la sensation du Qi (énergie vitale).

Adapté à tous.

Le cours de Taiji Quan a lieu tous les mardis (hors jours fériés et vacances scolaires) de 18h à 19h30, à la salle des fêtes d'Aubignosc.



Inscriptions et renseignements :

Université du Temps Libre Durance-Provence

Le Grand Champ - 4 Rue des Ecoles - 04200 Peipin

04.92.62.60.59

utlduranceprovence04@gmail.com



LA VIE DES ASSOCIATIONS

BASIC DANSE

L'association "Basic danse" compte encore cette année un franc succès avec une cinquantaine d'adhérents !!!!!

C'est avec grand regret que nous ne pouvons pas répondre favorablement à toutes les demandes d'adhésions chaque année, notamment chez les enfants.

Nous rappelons que notre association est constituée uniquement de BENEVOLES qui ont en tête cette devise : partager une passion commune qui est la DANSE, dans la simplicité et la bonne humeur.

Chaque année, nous tentons de varier les évènements pour faire plaisir à nos adhérents et contribuer à l'animation du village d'Aubignosc....

Cette année sera encore remplie de surprises et de nouveautés chez "Basic Danse":

- organisation d'une soirée spectacle avec d'autres associations à but caritatif en partenariat avec l'association France Colon le samedi 18 mars 2017 à la salle des fêtes de Château Arnoux
- défilé pour le carnaval de Sisteron lors du mardi gras,
- stage de "double dutch" le samedi 4 février et encore d'autres stages en vue pour finir l'année...



Enfin, n'oublions par notre spectacle de fin d'année qui aura lieu la samedi 24 juin 2017 sur la place du village comme chaque année lors de la fête de la musique organisée par le comité des fêtes.

Là aussi des nouveautés vous attendent...

Des informations sur l'association ainsi que nos évènements apparaissent régulièrement sur le site internet de la mairie d'Aubignosc alors n'hésitez pas à le consulter, ainsi que dans le village par des affiches...



L'association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Les membres du bureau de l' Association **BASIC DANSE**

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ALDUP

L'ALDUP et les rêves d'enfants

Comme chaque année depuis maintenant 5 ans, Renato Baciarelli, président de l'association « La détection, une passion » ALDUP et sa secrétaire Frédérique Leger ont remis un chèque d'un montant de 600 EUR destiné au regroupement scolaire AUBIGNOSC / CHATEAUNEUF VAL ST DONAT



Un chèque d'un montant équivalent a également été envoyé à l'association Rêves, association qui vient en aide aux enfants atteints de pathologies graves.

Ces sommes résultent de l'opération « Dépolluons Notre Terre » 5ème Edition organisée par l'ALDUP et qui consiste à valoriser les déchets métalliques récupérés toute l'année par les passionnés de détection de loisir. L'association remercie également l'entreprise Venturelli Manosque qui chaque année participe à cette opération par ses dons.

Depuis la création de l'opération « Dépolluons notre terre », 2970 EUR ont été remis aux écoles de CVSD/Aubignosc pour participer au financement de sorties scolaires et 4226 EUR ont été remis à l'association Rêves, une association qui est dans le cœur de l'ALDUP.

L'ALDUP tient à remercier tous les participants à cette opération pour permettre que les rêves d'enfants deviennent réalité.

Rallye de l'ALDUP: Un pur bonheur partagé.

Écrit par Frédérique LEGER, secrétaire de l'ALDUP.

Il est où le bonheur, il est où?

Et bien il était dans les Alpes de Haute Provence, lors de la neuvième édition du rallye de détection loisir de l'association "La Détection, Une Passion", l'ALDUP.

Un record cette année avec 261 inscrits dont certains venaient de très loin comme Joël de Guyane ou un couple venant de Belgique.

La renommée du rallye de l'ALDUP s'exporte au-delà des mers ☺

Pas moins de 2000 jetons numérotés, répartis sur plusieurs hectares de terrains communaux et 3h30 pour trouver ces fameux sésames. Tel était l'objectif des participants avec l'espoir de gagner, lors du tirage au sort, un des somptueux lots (20 détecteurs, des propointeurs, de beaux livres, accessoires, abonnements à DP, etc..) offerts par les partenaires, par l'association via les inscriptions et par de nombreux donateurs. Nous rappelons que toutes les sommes reçues provenant des inscriptions pour ce rallye sont réinvesties en achat de lots. L'association ne fait aucun bénéfice pour cet événement.

Cette année, nous avons eu la chance de recevoir Yves Moulin, auteur d'un très beau livre sur les poids monétaires et qui a eu la gentillesse de dédicacer ses ouvrages à de nombreux passionnés.

L'opération "Dépolluons notre terre" a été un vrai succès avec plus de 4 tonnes de déchets métalliques récoltés. Les enfants du regroupement scolaire de la commune qui nous a accueillis pour ce rallye ainsi que les enfants de l'association "Rêves" que nous soutenons depuis des années, recevront très prochainement un chèque correspondant à la vente de ces déchets.

L'opération "L'art et la détection" a tenu toutes ses promesses avec de très belles réalisations et des enfants émerveillés par tant d'imagination !!!

Nous remercions tous nos partenaires (XPlorer, Garrett, David Detection, Minelab, FDS, NOKTA, La revue Détection Passion) pour nous avoir fait confiance pour cette événement et tout au long de l'année. Merci à tous les donateurs pour votre générosité.

Cette édition était sous le signe du bonheur. Le bonheur de se retrouver enfin après 1 an d'attente pour certains, le bonheur de partager cette passion qui nous fait vibrer à chaque sortie détection loisir. Le bonheur d'être ensemble tout simplement.

L'année prochaine, ce sera la dixième édition du rallye de l'ALDUP et 10 ans ça se fête!!! Alors réserver d'ores et déjà votre date. Ce sera le premier samedi de Septembre 2017.

A très bientôt et encore merci à toutes et à tous pour votre fidélité et votre amitié.

Vous pourrez trouver plus d'informations concernant ce dossier et toutes les photos du rallye sur notre site

www.aldup.fr

LA VIE DES ASSOCIATIONS



USCAP

Site : uscap.footeo.com

Facebook :

@uscapepinfootball



Un bon début de saison pour les différents groupes

Nos tous petits sont toujours aussi nombreux et heureux de pratiquer le football. Tous les mercredis, ils se retrouvent pour jouer, progresser et goûter tous ensemble.

La nouvelle catégorie U16, composée des enfants présents au club depuis 8 ans, se qualifie pour le 2^{ème} tour de la coupe des Alpes. Un de nos joueurs est même retenu en sélection de district. Une belle récompense pour l'équipe bénévole qui grandit avec ce groupe depuis tout ce temps.

Les seniors font un début de championnat avec 2 nuls, 4 victoires et 1 défaite. Des résultats plutôt corrects pour cette équipe qui s'est maintenue en district 2 pour la 2^{ème} année consécutive, une première dans l'histoire du club. La saison est encore longue. Un groupe de 26 joueurs très motivés, investis au club, au comportement représentatif de l'esprit sportif auquel nous tenons.

Les meilleures statistiques sont pour les groupes U11 et U13 qui n'ont pas perdu une rencontre sur la phase de brassage. Les 2 équipes accèdent à la poule excellence. Une reprise fin août a permis aux jeunes de bien travailler pour obtenir ces résultats.

Malheureusement pas d'équipe féminines inscrites en compétition cette saison par manque d'effectif. Mais le groupe est toujours là, nous recherchons de nouvelles licenciées de tous niveaux.

N'hésitez pas nous contacter et à venir essayer à partir du mois d'avril.

Le club continue de se structurer

Pour continuer à proposer un accueil de qualité, le comité de direction a décidé de mettre en place une charte pour les éducateurs et les dirigeants. Ce document qui est un engagement moral pour nos bénévoles encadrant qui définit les droits et obligations de chacun.

Dans cette logique, les nouveaux éducateurs partent en formation et les anciens se perfectionnent en participant eux aussi aux formations proposées par la DTN, Détection Technique Nationale de la FFF.

Chaque éducateur doit être titulaire de la formation correspondant à la catégorie dont il a la charge.

La formation est un axe fondamental pour notre club. Les éducateurs se forment et travaillent sur les mêmes procédés pédagogiques et techniques et offrent ainsi une méthode de travail unifiée aux licenciés, ce qui leur permet de progresser.

Contact : uscapepin.football@gmail.com Tél : 06.73.37.73.15

COMITE DES FETES



Programme 2017 :

BROCANTE, le 17 avril

Fête votive : 18/19/20 août

BROCANTE, le 05 juin

Noël des enfants : 16 décembre 2017

Fête de la musique : 24 juin

INTERCOMMUNALITÉ

LE MOT DU PRESIDENT DE LA CC LURE-VANÇON-DURANCE

Mesdames, Messieurs,

Après moult péripéties et rebondissements en tous genres, cette fois, nous y sommes : la Communauté de communes **Jabron-Lure-Vançon-Durance** est officialisée; elle verra le jour le 1er janvier 2017.

Je ne vais pas refaire l'historique mais entre décembre 2015 et décembre 2016, la situation a totalement changé. Je vous renvoie à la lecture du bulletin municipal n°72 de décembre 2015 dans lequel, je vous annonçais que nous serions, compte-tenu des votes des différents EPCI et communes, probablement fusionnés avec la CC Moyenne Durance qui avait refusé (à l'unanimité de ses membres) de rejoindre le pôle Dignois et demandé la fusion CCMD/CCLVD.

Puis, la CC. Moyenne Durance a opéré un revirement complet nous indiquant qu'il n'était pas possible d'aller à l'encontre du projet de SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale) si la CC Vallée du Jabron ne nous rejoignait pas pour former une nouvelle interco à trois : CCMD / CCLVD / CCVJ.

Or, sans vouloir polémiquer en aucune manière, cet argument ne tient pas.

En effet, le nombre total d'habitants de la possible interco CCMD/CCLVD aurait été d'environ 21 000 habitants. La loi NOTRÉ, après avoir défini le seuil minimal à 20 000 hbs, l'a ramené à 15 000 avec un seuil dérogatoire de 5000 habitants pour les départements peu peuplés.

Nous avons déjà en commun un Pays « Durance Provence », un syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (le SMIRTOM).

Cette « possible » intercommunalité, même si à mon sens et pour tant d'autres raisons que j'ai déjà évoquées, n'était pas la meilleure solution pour nos communes rurales, répondait en tous points aux exigences de la loi et à ma connaissance, les préfets ne sont pas au-dessus des lois.

Que la communauté de communes Moyenne Durance, pour des raisons qui lui sont propres, ait préféré in fine rejoindre la future communauté d'agglomération « Pôle Dignois » plutôt que de fusionner avec Lure-Vançon-Durance relève de son droit le plus absolu et personne au sein de notre communauté ne le conteste.

Mais expliquer ce revirement de situation par le fait que c'est le refus de la communauté de communes de la Vallée du Jabron de se joindre à nous (CCMD/CCLVD) qui l'a conduite à prendre cette décision, je le dis encore une fois sans aucun esprit polémique ni aucune animosité : **cet argument est irrecevable.**

Mais tout cela est maintenant derrière nous et même si j'ai jugé nécessaire de vous apporter ces informations, il s'agit maintenant de tourner la page et de s'atteler aux nombreux et nouveaux problèmes qui ne manquent pas de se poser

à l'occasion de ces fusions. L'un d'entre eux et non des moindres, concernait la collecte et le traitement de nos ordures ménagères.

Le fait que nos deux communautés de communes formant le SMIRTOM se retrouvent dans deux entités différentes, en l'absence d'accord, a entraîné la dissolution de celui-ci, bien que notre communauté de communes ait voté contre à l'unanimité.

Le problème n'a pas été facile à régler mais grâce à la bonne volonté de tous nous y sommes parvenus.

Ainsi donc, nous avons conventionné avec la CCMD qui reprend l'intégralité des avoirs du SMIRTOM (Actif / Passif / Personnel) pour qu'en 2017, dans un premier temps (la convention est renouvelable), le service « traitement et collecte des ordures ménagères » soit effectué à l'identique et à coût égal sur tout le territoire de la CCLVD. L'accès aux déchèteries est également maintenu dans les mêmes conditions que celles en vigueur actuellement.

Dans les années à venir (nous disposons de cinq ans pour y parvenir), nous devons harmoniser nos pratiques et nos prix avec le territoire de « l'ex » Vallée du Jabron qui externalise le service auprès d'entreprises privées et pratique le système de Redevance Ordures Ménagères (prix identique pour tous) alors que nous sommes au système de Taxe Ordures Ménagères (pourcentage basé sur le Foncier Bâti).

Nous devons également étudier de quelle manière nous allons exercer nos compétences (en fonction des choix opérés, nous aurons une ou deux années pour y parvenir).

Plusieurs commissions ont ainsi été mises en place :

- 1/ Développement économique
- 2/ Scolaire, péri-scolaire, Enfance & jeunesse, Petite enfance
- 3/ Collecte et traitement des ordures ménagères, déchets
- 4/ Assainissement collectif et non collectif,
- 5/ Développement et promotion touristique

Notre futur conseil communautaire sera composé de 27 membres répartis de la façon suivante :

PEIPIN :	8	BEVONS :	1
SALIGNAC :	3	ST VINCENT/JABRON :	1
AUBIGNOSC :	3	SOURRIBES :	1
CHATEAUNEUF VSD :	2	CHATEAUNEUF/M :	1
NOYERS/JABRON :	2	LES OMERGUES :	1
MONTFORT :	1	MONTFROC :	1
VALBELLE :	1	CUREL :	1



INTERCOMMUNALITÉ

Il sera proposé aux conseillers communautaires d'élire un Bureau restreint, à savoir, un(e) président (e) et quatre vice président(e)s.

Pour des raisons pratiques, et compte tenu du peu de temps dont nous disposons, le siège social et les bureaux restent pour l'instant à Salignac et enfin, le nom de cette nouvelle communauté de communes sera :

JABRON-LURE-VANÇON-DURANCE

C'est donc une nouvelle aventure qui commence. Cela représente une masse de travail considérable et puisque nous approchons de la période des vœux, avec un peu d'avance, je souhaite à cette nouvelle entité pleine réussite dans ses missions, qui n'ont qu'un seul objectif : ETRE au service des administrés de chacune des 14 communes qui la composent.

Je formule également le vœu que les futurs dirigeants de ce pays nous laissent enfin travailler et cessent de modifier, au gré de leur ego, les périmètres et les règles de ces structures si difficiles à mettre en place.

LA VIE DES ECOLES

Les élèves d'Aubignosc ont bénéficié de l'intervention de Lucien Rosas en Handball. Grâce à lui, les enfants ont pu s'initier à cette activité avec beaucoup de plaisir. Nous avons apprécié son professionnalisme et sa pédagogie. Celui-ci espère que cette découverte suscitera des vocations et que certains iront même jusqu'à s'inscrire dans son club « 9 mètres », à Sisteron.

Les CM1-CM2 ont participé avec beaucoup de plaisir à une rencontre avec les élèves de CM1-CM2 de l'école de Bevons, le Jeudi 25 Novembre au gymnase de Bevons.



Laëtitia Kuhfeld, psychologue à l'IME « les Oliviers » de Château-Arnoux et parent d'élève, est intervenue auprès des trois classes pour sensibiliser les enfants au handicap. Elle a fait part de son expérience et a répondu aux nombreuses interrogations.

Le jeudi 15 décembre après-midi, un petit groupe d'adolescents de l'IME est venu présenter des chants en langage signé. A cette occasion, le goûter de Noël a été partagé entre tous.

Nous espérons ainsi que les élèves auront un autre regard sur la différence.





LE REPAS DE NOEL A LA CANTINE



LES GRANDS !!!



LES MATERNELLES !!!



INFORMATIONS GENERALES

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE : obligatoire à compter du 15 janvier 2017

Formulaire disponible sur « service-public.fr » Cerfa N°15646*01

Motos et scooters : gants obligatoires à partir du 20 novembre 2016

Publié le 10 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Les conducteurs et les passagers de motos et de scooters devront porter des gants certifiés CE, à partir du 20 novembre 2016. C'est ce qu'indique un décret publié au *Journal officiel* du mardi 20 septembre 2016. Cette mesure vise à limiter les blessures graves aux mains et aux avant-bras.

Infractions routières commises avec un véhicule professionnel : les employeurs devront donner l'identité des auteurs salariés

À partir du 1^{er} janvier 2017, les employeurs seront tenus de communiquer aux services de police ou de gendarmerie l'identité et l'adresse du salarié ayant commis une infraction au code de la route, constatée par radar, au moyen d'un véhicule de l'entreprise.

Décret n°2016-1738 du 14 décembre 2016 - art. 1

Ont obligation de recourir à un architecte, les personnes physiques qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher excède 150 m² (au lieu de 170 m² précédemment). Permis déposés à compter du 1er mars 2017.

Isolation thermique d'un bâtiment : ce qui va changer au 1er janvier 2017

Publié le 08 juin 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Travaux de ravalement de façades, réfection de toitures ou encore aménagement de locaux pour les rendre habitables. À partir du 1er janvier 2017, les travaux d'isolation thermique deviennent obligatoires dans le cadre de certains travaux de rénovation de bâtiments. Le décret publié en ce sens au *Journal officiel* du 31 mai 2016 fait suite à la loi de transition énergétique du 17 août 2015.

NOUVEAUTÉS : prochainement, une association vous proposera à la salle des fêtes des activités de couture, patchwork, atelier carton, le **jeudi de 14h à 17h**.

Cours de Chant, dans la salle du conseil, le lundi de 18h30 à 19h30 (contacter Nicole TURCAN)



INFORMATIONS GENERALES

Tarifs du gaz

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Engie d'une proposition d'augmentation de **0,4 %** au 1^{er} septembre 2016 pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel.

> [Tarifs réglementés du gaz : + 0,4 % au 1er septembre 2016](#)

Contrôles techniques

Une vingtaine de centres agréés réalisent, lors des contrôles techniques des véhicules, des tests sur les émissions d'un certain nombre de polluants (monoxyde de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de carbone, particules fines...). Cela doit permettre de faciliter l'identification des véhicules les plus polluants pour ensuite permettre leur réparation.

> [Les contrôles techniques renforcés sur les émissions de polluants des véhicules sont expérimentés](#)

Certificat médical

Pratique du foot en club, gymnastique, tennis... un certificat médical est exigé lors de la demande d'une licence sportive.

> [Pratique sportive : à quel moment doit-on fournir un certificat médical ?](#)

Fibre optique

Les logements collectifs pour lesquels la date de dépôt de la demande de permis de construire est postérieure au 1^{er} septembre 2016 vont être équipés d'un raccordement au très haut débit par fibre optique. Chaque logement devra posséder une installation filaire (dans le mur) avec un nombre de prises de communication fixé suivant la taille du logement.

> [Décret relatif à la fibre optique](#)

Nouvelle chaîne publique d'information

Une nouvelle chaîne publique d'information a été lancée le 1^{er} septembre 2016 sur le canal 27 de la télévision numérique terrestre (TNT).

> [CSA : une nouvelle chaîne d'information autorisée sur la TNT](#)



N'hésitez pas à consulter le site « service-public.fr »

Visitez le site de la commune Aubignosc04.fr

Directeur de la publication : René AVINENS

Rédaction : René Avinens, Isabelle Ailhaud, les Associations, l'Ecole

Photographies : H.WEBER, N. TURCAN, P. CESARINI, I. FINO, M.FAURE, Associations & Ecole

Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON

Nous contacter = courriel : mairie.aubignosc@wanadoo.fr

